

La Transylvanie et ses minorités aux yeux d'un historien roumain :

SILVIU DRAGOMIR

MARIA GHITTA

PROFESSEUR À l'Université de Cluj et membre de l'Académie roumaine, Silviu Dragomir a été l'un des plus respectés et des plus prolifiques historiens transylvains de la première moitié du XX^e siècle. Entré, à l'instar de maints de ses confrères, dans un cône d'ombre sous le régime communiste, Dragomir devient après 1990 un historien roumain des plus revalorisés. Ses recherches dans le domaine des études médiévales, des institutions roumano-slaves, de l'histoire de l'Église, du mouvement national des Roumains au XIX^e siècle ont été largement mises en valeur les dernières années.¹ Ce qui a été moins relevé (ou presque ignoré), c'est l'attention qu'il a portée à la question des minorités transylvaines, telle qu'elle apparaît après 1918. Considérée probablement comme une préoccupation « d'actualité » plutôt que « d'histoire », cette composante de l'activité de Dragomir est en quelque sorte restée en dehors de l'analyse historiographique. Et pourtant, elle est une partie distincte des écrits que l'historien de Cluj a rédigés dans l'entre-deux-guerres et pendant la Seconde Guerre.

Ses interventions répétées à ce sujet ne sont pas celles d'un théoricien des droits minoritaires, territoire généralement réservé aux personnes de formation juridique ou juridico-philosophique.² Dragomir ne se montre pas intéressé par la source des droits des minorités, ni par la conception générale qui est à la base de leur mise en application et encore moins par les possibles interprétations de ces droits. Sa formation d'historien et la qualité d'intellectuel (patriote) roumain l'« obligeaient » à des corrections de nature historique ou à des interventions en faveur de « la vérité » pour les situations du présent, lorsqu'il pensait que ces informations ou valeurs n'étaient pas tenues pour précises ou respectées. Introduit dès la période de ses études universitaires dans l'ambiance du positivisme mais combattant pour des idéaux nationaux, l'historien a professé, selon un fin chercheur de son oeuvre (Pompiliu Teodor), « une idéologie nationale au niveau de l'époque ». D'où l'alliance dans l'approche de

ce thème entre l'objectivité (qu'elle soit scientifique ou non) et l'implication émotionnelle, ayant pour résultat stylistique l'alternance de la rédaction froide, sobre, précise avec les accents polémiques (parfois enflammés), l'ironie ou la métaphore révélatrice. Dans de pareils textes on peut deviner au fil du temps, en fonction de la situation, l'historien, le polémiste ou même le politicien Dragomir, avec le ton et les accents spécifiques. Alors que derrière tout étalage de vertus intellectuelles et morales on retrouve la même problématique : la dispute roumano-hongroise sur la Transylvanie, en relation avec les changements apportés par les temps modernes et les conventions internationales.

Son implication dans la question des minorités semble atteindre un maximum en 1934. C'est l'année où voit le jour l'ample ouvrage *La Transylvanie roumaine et ses minorités ethniques* et lorsqu'il commence à publier, aux cotés d'un groupe de collaborateurs, la *Revue de Transylvanie*. Si la première de ces entreprises ne constituait rien de nouveau, étant donné la palette professionnelle riche de l'universitaire de Cluj, la seconde était une première. Dragomir assumait la direction d'un périodique trimestriel qui se proposait « de renseigner ses lecteurs d'Occident sur différents aspects de la vie d'une province importante de la nouvelle Roumanie » et d'être « un instrument d'information objectif et précis ». Les principaux thèmes visés par cette revue étaient « les problèmes ethniques de la Transylvanie et, en particulier, la question des minorités ».³

L'enchaînement des deux événements n'était pas une simple coïncidence. Les changements de direction dans la politique européenne, notamment en Allemagne, ne pouvaient que remplir d'inquiétude ceux qui constataient les attaques toujours plus fréquentes à l'adresse des dernières organisations politiques créées par la paix de l'après-guerre. « Le traité de Trianon continuait à être attaqué par ceux qui le contestaient. Le cheval de bataille de ses ennemis était justement la question des minorités, qu'ils n'avaient pas cessé d'agiter devant l'opinion publique européenne au cours des dix dernières années ».⁴

Il s'agit donc de nuances polémiques difficiles à introduire dans un ouvrage académique. Dragomir décrit à peu près la même situation comme il suit : « Les mots sages se multiplient d'un jour à l'autre, tout comme les vagues révisionnistes qui ont donné de nouveaux espoirs à la minorité hongroise, alors que l'adoption des idées politiques de Hitler menace de détruire la solidarité traditionnelle des Saxons ».⁵ En effet, les évolutions politiques internationales avaient renforcé le front révisionniste, ce qui se répercutait sur les revendications que les minorités formulaient à l'intérieur du pays.

Sous l'impression d'une longue série de faits de la même catégorie, Dragomir aurait conclu qu'il ne suffisait plus de publier de temps à autre des livres qui mettent « en pleine lumière » la situation des minorités de la Transylvanie roumaine. Il fallait doubler l'effort éditorial de la création d'un « instrument » plus souple, à même de réunir les compétences de plusieurs spécialistes des domaines liés à la question en cause et de répondre plus promptement aux provocations, voire même à polémi-

quer. L'apparition de la revue n'a pas signifié pour Dragomir le renoncement à « la précision et l'objectivité » (propres aux « sciences ») qu'il continuait à prôner ; elle lui a offert cependant l'occasion d'employer aussi un autre registre, une autre voix, elle-même en changement, à mesure des évolutions survenues au cours de plus de dix ans d'existence de la *Revue de Transylvanie*.

Un fait significatif, tant le livre consacré à la situation des minorités transylvaines que la revue sont publiés en français. Ils s'adressent aux milieux internationaux, politiques et culturels, là où sont menées les batailles pour l'image mais aussi pour l'avenir des nations central- et est-européennes. Ces instances de décision ou d'influence devaient connaître « la vérité » de la partie roumaine, or Dragomir, suivi par ses collaborateurs, n'épargneraient pas leurs efforts pour l'étayer.

Les données essentielles qui constituaient autour des années '30 l'échafaudage de la question des minorités en Transylvanie et en Roumanie étaient, aux yeux de Dragomir, les suivantes : la Roumanie avec ses 73,4% habitants d'origine roumaine était un État national et non un État polyglotte, comme l'avait présenté la propagande hongroise. Le recensement de 1930 montrait que les Hongrois représentaient 7,7% de la population et les Allemands 4,3%. Pour la Transylvanie, les chiffres indiquaient 57,9% Roumains, 24,4% Hongrois et 9,8% Allemands.⁶ La prépondérance ethnique roumaine avait, enfin, retrouvé, à la fin de 1918, sa « véritable expression politique ». Analysant la situation de chacune des minorités transylvaines, Dragomir constate que les Hongrois ont un seul groupe compact et nombreux, celui des Sicules, situé au cœur-même de la Roumanie, le reste de la population étant dispersée dans la masse des Roumains, avec des agglomérations importantes dans les villes.⁷ Les Allemands sont représentés par deux groupes ethniques distincts, les Souabes et les Saxons. Les premiers, établis au sud et au nord de la frontière ouest du pays, ne forment pas de groupes compacts, n'ont pas d'idéal national précis, ont été victimes de la politiques de magyarisation, notamment dans le nord-ouest. Par contre, les Saxons jouent le rôle d'élite, tant parmi leurs co-nationaux que par rapport aux autres nationalités. Leur supériorité culturelle et économique est due aux différents privilèges dont ils avaient bénéficié au fil du temps. Ils représentaient, tant pour les Hongrois que pour les Roumains, l'allié désirable.⁸ Les Juifs de Transylvanie sont une population presque totalement assimilée (magyarisée) déjà avant la guerre, lorsque la politique de l'État hongrois avait encouragé ce processus afin d'augmenter la proportion des Hongrois dans les statistiques.⁹

Ce qu'on peut remarquer, c'est qu'au moment où il parle des minorités ethniques de Transylvanie, Dragomir utilise comme critère primordial de l'évaluation le taux qu'ils détiennent sur le total de la population et ensuite la position géographique (donc les considérants-mêmes qui ont compté à la Conférence de Paix), éventuellement la proportion rural-urbain, alors que dans le cas des Saxons il est prêt à faire une exception, pour clamer leur « supériorité » économique et culturelle et les déclarer « l'élite » de la province.

Néanmoins, compte tenu de la proportion importante qu'ils détiennent et des nombreux problèmes qu'ils posent, les Hongrois occupent la place la plus importante parmi les préoccupations liées aux minorités nationales du pays, fait reflété tant dans l'ouvrage de Dragomir que dans ses interventions ultérieures à ce sujet. Qu'il s'agisse de la réglementation de la situation des Églises minoritaires et de leurs rapports avec l'État ou bien des lois de l'enseignement d'État ou confessionnel, les objections les plus nombreuses et les plus importantes sont venues de la part de la minorité hongroise. L'ouvrage de Dragomir n'évite pas cette problématique, mentionnant souvent que les résolutions de l'État roumain ont été dans les limites de la législation internationale sur les minorités, et il n'omet pas de comparer la situation présente avec celle d'avant 1918 (nombre d'écoles, de publications, de théâtres, la situation économique etc.). Il admet toutefois que la minorité hongroise a eu beaucoup à souffrir à cause de la réforme agraire, autrement nécessaire pour des raisons économiques et sociales. Comme les plus grands propriétaires terriens de Transylvanie ont été les Hongrois (et leurs organisations confessionnelles), ils ont été le plus touchés par cette mesure.¹⁰

Dragomir entreprend tout cet excursus « historico-politique » sur la situation des minorités « d'aujourd'hui et d'hier » aussi bien comme un bilan au quinzième anniversaire de l'Union que pour contrecarrer la propagande hongroise (de l'État hongrois), toujours plus active, qui ne se contentait pas de saisir les instances internationales d'une possible violation des droits des minorités¹¹, et soulevait de plus en plus la question de la révision des frontières. Par conséquent, au moment où l'on invoquait, notamment à partir du milieu des années '30, des questions visant les minorités de Roumanie, l'accent était mis sur la minorité hongroise (les autres minorités n'ayant pas eu jusqu'à ce moment des sollicitations qualifiées de problématiques). Or, la référence à cette question contenait, de manière explicite ou implicite, une reconsidération de l'organisation d'après-guerre de la Transylvanie.¹²

Un coup d'œil rétrospectif sur les thèses de ce livre paru à la fin de la première décennie de l'entre-deux-guerres met en lumière tant les continuités et les discontinuités que les différences de tonalité. Ce premier livre que Dragomir ait consacré au sujet relevait clairement les domaines mis sur le tapis dans cette dispute, telle qu'elle apparaissait après 1918 et le Trianon. Écrit en 1927, quelques années à peine après ces événements, l'ouvrage de Dragomir paraît à Genève, en anglais. Les détails étaient, évidemment, significatifs. Genève était la ville de résidence de la Société des Nations et l'anglais était la langue dans laquelle avait été écrit le livre auquel Dragomir tenait à répondre : Zsombor de Szász, *The Minorities in Roumanian*, London, The Richard Press, 1927. Dragomir avait écrit une réplique.

Zsombor de Szász était un ancien représentant de la Transylvanie dans le Parlement hongrois et dépeignait dans des couleurs sombres le sort des ethnies minoritaires contraintes de rester entre les frontières de l'État roumain. Ce que Dragomir reproche à son préopinant et à « d'autres propagandistes hongrois », c'est de diffuser

des informations inexactes, basées sur des sources peu crédibles et unilatérales. Sa contribution était donc destinée à corriger de telles erreurs ou informations partielles, mais aussi de donner une réplique morale à une certaine manière d'envisager les Roumains et leur histoire. Puisque, à l'avis de Dragomir, le livre de Szász est un nouvel exemple de manifestation de « la mentalité féodale hongroise à l'adresse des Roumains », à laquelle s'ajoute « la haine impuissante du vaincu ». Le volume « glorifie l'un des chapitres les plus honteux de l'histoire de l'Europe moderne : la politique de dénationalisation menée par l'État hongrois dans la période 1867-1918 ». Le portrait de la Transylvanie, tel qu'il apparaît dans ce livre, « n'existe que dans l'imagination de son auteur », et la description des régimes politiques que cette province a connus avant et après 1918 est faite dans des termes apologétiques pour la Hongrie millénaire, le régime roumain étant présenté en contrepartie comme « violent, immoral et corrompu ».¹³ La charge polémique s'achève par la question rhétorique de Dragomir : « Est-ce que M. Szász pense vraiment qu'il y ait en Transylvanie quelque Roumain désireux de retrouver l'embrassade froide du régime hongrois ? »¹⁴

La brève histoire en un chapitre est destinée à offrir la version « roumaine » et à corriger les erreurs rencontrées dans le livre de Szász. La conclusion sur les relations roumano-hongroises pendant les dernières décennies du régime hongrois est implacable : la réconciliation est devenue impossible. Plus les erreurs du régime hongrois à l'adresse des Roumains se multipliaient, plus leur conscience nationale se développait et l'idée de l'unification en un seul État commençait à se coaguler. Du point de vue culturel, l'unification des Roumains s'était produite plusieurs décennies avant le 1^{er} Décembre 1918. Et le Traité de Trianon n'a fait que confirmer les résolutions de cette assemblée et à consacrer finalement dans cette partie de l'Europe le triomphe des principes nationaux et démocratiques sur les consciences féodales.¹⁵ Ce qui pour la partie hongroise apparaissait comme « une injustice historique » chez leurs voisins roumains était la conséquence normale du cours de l'histoire moderne : « une réparation historique ». Or, l'application du principe démocratique des nationalités signifiait l'autodétermination pour la population majoritaire sur un certain territoire (dans ce cas, la Transylvanie).

Dragomir répond aussi aux affirmations de Szász relatives aux droits minoritaires proprement dits (inscrits comme tels dans le Traité des minorités), aux églises et aux écoles des minorités de Transylvanie. Les reproches visant la première catégorie sont des plus drastiques : l'harmonie qui avait existé entre les églises avant 1918 aurait été détruite, les églises minoritaires auraient été obligées de renoncer à presque toute leur activité à cause des chicanes et des restrictions qu'elles devaient subir, alors qu'elles les adeptes des dénominations hongroises se convertissaient progressivement, sous la pression de l'État, à l'orthodoxie. Les réponses de Dragomir à ces accusations (dont quelques-unes font preuve de beaucoup d'imagination) sont calmes et précises. Il passe en revue la situation juridique des cultes religieux en Hongrie (d'avant 1918)

et dans le Vieux Royaume, pour la comparer à la situation présente (de 1927). L'état de fait est complété de plusieurs descriptions de la situation des diverses cultures minoritaires (nombre d'adhérents, organisation, subventions reçues de la part de l'État etc.), qui viennent en contradiction avec les graves accusations portées par l'auteur hongrois.¹⁶

Quant à « la question de l'éducation publique », Dragomir admet qu'elle a été « l'un des problèmes le plus difficile à résoudre en Transylvanie ». La population roumaine, la plus nombreuse, disposait du plus réduit nombre d'écoles, à tous les degrés d'enseignement. On a donc procédé à une réparation, à « un acte d'équité, d'égalité de protection et de chances ». En effet, le nombre de places dans l'enseignement a augmenté pour les élèves roumains, au gymnase et dans l'enseignement universitaire. La fondation même de l'Université roumaine de Cluj était une partie importante du même processus.¹⁷

La dernière question disputée de cet agenda roumano-hongrois sui generis était liée à la réforme agraire réalisée en Transylvanie. Faisant une rétrospective succincte de l'histoire de la question agraire en Roumanie à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle (un pays agraire qui n'avait pas encore trouvé de solution à son « problème agraire »), Dragomir tient à rappeler qu'au moment où l'État roumain s'était engagé à entreprendre une réforme agraire, avant et pendant la guerre, les nobles hongrois n'en étaient pas sujets. La réforme n'avait donc pas été programmée pour eux. Ceux qui ont demandé d'en être exceptés ont été les nobles établis en Hongrie après Trianon, constituant ce qu'on appelait à l'époque, devant les instances internationales, « le cas des optants hongrois » (cas qui reçut finalement une solution de la part de ces instances).¹⁸

Dragomir revient en 1934 avec un autre ouvrage sur les minorités ethniques de Transylvanie, dans lequel il respecte généralement la structure du livre initial, signe que les choses n'avaient essentiellement pas changé. Les mêmes problèmes continuaient à préoccuper les deux parties du « dialogue », chacune essayant de venir avec de nouveaux arguments ou, selon le cas, de vieux pathétismes. L'historien annonce dans la préface avoir été aidé dans la documentation par les résultats du recensement de 1930, même s'ils n'avaient pas encore été publiés en totalité. Il offre ainsi de nouvelles données sur la population de la province et consacre de nouveaux chapitres à la vie intellectuelle, économique et politique des minorités. Les anciens chapitres sont complétés d'informations actuelles, tirées parfois des écrits-mêmes des minoritaires, afin de fournir au lecteur une documentation sérieuse et « objective ». Tout est amplifié dans le nouvel ouvrage, à commencer par le panorama historique de la Transylvanie. Des chiffres, des diagrammes et des cartes corroborent l'effort d'information. Il n'y a qu'une chose qui manque par rapport à la tentative antérieure – l'intention polémique : « J'ai évité toute polémique directe avec ceux qui s'efforcent – poussés par un intérêt facile à comprendre – de se présenter devant l'opinion publique comme les prétendues victimes d'une politique d'assimilation forcée ». ¹⁹ Si dans

la première situation il avait misé sur une riposte rapide, destinée à contrecarrer l'ouvrage de Szász, maintenant Dragomir offre au lecteur une « étude historico-politique » équilibrée, témoignant des qualités académiques de l'auteur : professeur à l'Université de Cluj, membre de l'Académie roumaine. Il donne l'impression de ne vouloir rien omettre de ce qui a trait aux minorités de Transylvanie (aspects économiques, sociaux, politiques et culturels), justement pour démontrer que 15 ans après l'Union l'État roumain était parfaitement capable de gérer sa propre question minoritaire, les éventuelles objections formulées par les minorités étant toujours discutées sur la base d'arguments et contre-arguments. La table des matières passe minutieusement en revue la problématique traitée dans chaque chapitre, comme pour guider quiconque voudrait trouver des informations sur les événements, les institutions, les lois, les statuts, les traités ou les activités liés à ce thème.

Les nouveaux chapitres sont destinés à renforcer cette perception : loin d'assimiler ou dénationaliser, la Roumanie offre à ses minorités « les mêmes conditions d'existence » qu'à la population majoritaire. La preuve de cette affirmation « est simple : les Roumains de Transylvanie commencent à peine à s'affirmer sur le plan intellectuel et économique proportionnellement à leur importance numérique et à leurs aptitudes spécifiques, alors que les minorités non seulement ont conservé intacts leurs trésors intellectuels et matériels, mais les ont considérablement enrichis pendant ces dix dernières années ». ²⁰ Dragomir confirme une fois de plus, dans la première partie de la phase précédente, la conception largement répandue (quasi-générale) parmi les intellectuels roumains transylvains : la population roumaine de cette province devait encore oeuvrer pour récupérer un « handicap historique » (dû à des causes historiques) qui l'identifiait, en dépit de sa majorité démographique, à la composante ethnique la plus pauvre, la moins éduquée et la moins urbanisée de la province. Or, ce programme nationaliste était – de son point de vue (la population roumaine) – parfaitement justifié.

Pour illustrer la deuxième partie de son affirmation, relative à l'enrichissement de la dot intellectuelle et matérielle des minorités pendant les dernières années, l'historien choisit bien ses exemples. Le nombre de sociétés littéraires hongroises a augmenté au cours des dernières années, tout comme le nombre de maisons d'édition (il n'y en avait aucune en Transylvanie avant 1918 !), de journaux et revues dans cette langue ou le tirage des livres publiés. En 1934 il y avait huit théâtres hongrois stables (avec des troupes stables), un théâtre allemand et un autre (seulement) roumain. ²¹

Tout ce déploiement de forces étalé avec un calme académique cache en fait une inquiétude croissante. Les évolutions internationales enregistraient une consolidation du camp révisionniste, ce qui était, évidemment, à l'avantage de la partie hongroise. À l'intérieur du pays, les tendances des organisations politiques représentant les Hongrois et les Saxons manifestaient des changements de direction significatifs. Si pour ce qui concerne les Hongrois de Roumanie, réunis dans le Parti hongrois, la sollicitation de la reconnaissance de l'autonomie nationale (« le principal point

du programme », comme l'appelle Dragomir) ne constituait pas une nouveauté, les sollicitations « récentes » des Saxons représentaient une mauvaise surprise. Lors du congrès de Sibiu, d'octobre 1933, les Saxons, « tellement pacifiques autrefois », présentent un programme « qui porte l'empreinte du fort esprit nationaliste fondé sur l'idée de race », leurs sollicitations adressées à l'État roumain incluant même « la libre organisation des Saxons comme nation politique ». ²² Néanmoins, le plus grand danger venait toujours de la part des Hongrois. Aussi Dragomir consacre-t-il un espace plus grand dans son livre à cette minorité, tout en gardant le ton équilibré d'un spécialiste. Les disputes polémiques, les sorties plus virulentes apparaîtront dorénavant dans les pages de la nouvelle revue, qui deviendra une sorte de diagramme de la température des relations roumano-hongroises, notamment pendant ses premières années d'existence.

L'accumulation d'une grande tension entre les deux parties (roumaine et hongroise) est prouvée par le ton, manifestement irrité, de la première étude que l'historien de Cluj publie dans la *Revue de Transylvanie*, étude qui ouvre la revue. « Les deux attitudes du comte Bethlen. L'impérialisme hongrois – La Transylvanie État-tampon » est le fruit des « récentes conférences » données en Angleterre par le comte Bethlen, « ex- premier-ministre du Royaume hongrois », dont l'Occident doit, à l'avis de Dragomir, connaître « l'œuvre », l'évolution de la pensée politique. L'ironie contenue dans cette introduction sera continuée par la présentation et l'analyse des idées du comte d'avant la guerre (écrits, prises de position à caractère politique) et par leur confrontation avec ce qu'il venait de déclarer à Cambridge et à Londres. Tout en soulignant les contradictions et les inexactitudes du discours de l'officiel hongrois, Dragomir se montre parfois prêt à lui donner raison. L'historien Silviu Dragomir s'avère à cette occasion un redoutable polémiste, n'hésitant pas de corriger les erreurs d'histoire commises par le comte hongrois. La constatation finale est la suivante : le comte Bethlen soutenait en 1933 la solution qu'il avait rejetée en 1918, soit l'indépendance de la Transylvanie avec l'autonomie nationale pour chaque peuple, autrement dit une sorte de Suisse orientale. Dans la même note polémique-ironique, Dragomir fait à l'opinion européenne une contre-proposition : « Les Hongrois ont dominé la Transylvanie pendant mille ans et représentent à peine un quart de la population de la province. Qu'elle soit laissée aux Roumains toujours pour mille ans. À l'expiration de ce délai, on procédera à une révision suivant la situation ». ²³

Ce ne fut pas la seule sortie polémique du directeur dans les pages de la revue. Il interviendra toutes les fois qu'il considérera nécessaire pour corriger « des informations ou des affirmations apparues dans des études ou des livres » ²⁴, appartenant à des confrères. C'est cependant au comte Bethlen qu'il paraît prêter une attention particulière, revenant à ses actions. ²⁵

Même si la question hongroise n'a pas constitué le seul sujet des interventions de Dragomir dans la *Revue de Transylvanie*, elle a prédominé pendant les trois-quatre premières années de son existence. Ces points de vue devaient être connus par l'opinion publique occidentale, française en particulier, de la part de laquelle, étant

donné les alliances précédentes, on attendait du soutien. L'Angleterre était, elle aussi, devenue un territoire de la dispute roumano-hongroise pour image et influence.

L'année éditoriale 1937 de la *Revue de Transylvanie* apportera un (petit ?) tremblement dans ce tableau du support extérieur sur lequel on misait. Le séismographe national enregistre les déclarations faites par Mussolini à Milan, en novembre 1936, selon lesquelles « le bassin danubien ne connaîtra pas de stabilité aussi longtemps qu'on ne rendra pas justice à la Hongrie, le grand mutilé à quatre millions de co-nationaux en dehors des frontières ». La revue consigne les protestations, les commentaires surpris ou indignés de quelques politiciens importants du temps, déclarations qui les définissent et les distinguent une fois de plus.

Si pour le leader national-paysan, Iuliu Maniu, « le sens manifeste de ce discours était que le chef du gouvernement italien se prononçait pour la révision du Traité de Trianon, pour la mutilation des frontières de notre pays et contre la Société des Nations », pour un autre politicien transylvain, avec des options évidentes pour l'extrême droite, les choses doivent être nuancées. Octavian Goga (dont il est question) se voit obligé d'admettre que « en dépit de mon profond respect pour la personnalité du Duc, l'une des grandes figures de l'histoire contemporaine », la conception qui se reflète dans ces propos est « radicalement fausse ». La surprise des politiciens roumains, quelle que soit leur orientation idéologique, est d'autant plus désagréable, étant donné que vers la fin de la Première Guerre mondiale l'Italie était devenue l'un des partisans des intérêts roumains ; or, la « trahison » venue de la part d'un pays appartenant à la même souche latine était d'autant plus douloureuse.²⁶

À mesure qu'on s'approche des années de la guerre, une sorte de gravité descend dans les pages de la revue. La question des minorités est moins (du point de vue quantitatif) et un peu différemment (du point de vue qualitatif) traitée : l'argument géopolitique et celui économique interviennent davantage dans la défense des intérêts roumains.²⁷

C'est de cette période que date un texte un peu spécial de Silviu Dragomir sur la politique de la Roumanie à l'égard des minorités ethniques. Après Dragomir-l'historien, après Dragomir-le polémiste, on a maintenant comme auteur l'homme politique, le ministre des minorités.²⁸ Il s'agit en fait du Rapport que Dragomir présente devant la Chambre des députés en tant que ministre des minorités, le 18 avril 1940. Le politicien expose ses réalisations dans le domaine et les problèmes courants de son mandat avec une grande bienveillance à l'adresse des minorités. L'historien et le chercheur appuient la démarche de l'homme politique ; Dragomir crédibilise son discours politique avec sa qualité d'universitaire qui a pendant les 20 dernières années attentivement étudié la problématique sur laquelle il doit se prononcer.

Le régime des minorités en Roumanie a pendant les 20 ans depuis l'Union été fondé sur le principe de l'égalité des droits », dit le ministre, soulignant les lignes de continuité de même que l'innovation à laquelle il prend part : la création d'un « organe spécial de

liaison, le Commissariat général aux minorités » et l'élaboration d'un « Statut contenant des indications d'ordre pratique pour résoudre des différends, tels que ceux apparus pendant les 10 dernières années²⁹.

Au moment où il présente les minorités de Roumanie et leur situation, Dragomir emploie un ordre qu'il n'avait jamais pratiqué dans ses études, mais qui reflète très bien les changements de dernière heure du front politique. Il commence par la minorité allemande et nous en offre l'explication : la nouvelle politique de l'État a trouvé un premier écho au sein de cette minorité, qui a été la première à demander l'entrée dans le Front de la Renaissance Nationale³⁰, d'ailleurs le seul organisme public en fonction à cette date-là. Parmi toutes les minorités passées en revue, qui se sont l'une après l'autre intégrées dans le nouvel ordre politique, on remarque une absence : les Juifs.³¹ Le final du discours réaffirme l'attachement (qui s'avérera ironique dans la perspectives des événements futurs) au système des droits des minorités, idée qui est à la base du système pratiqué par la Société des Nations.³²

Peu de temps après avoir soutenu ces idées, Dragomir, dans sa qualité de membre du Conseil de la Couronne, assiste aux pertes territoriales subies par la Roumanie, ensuite à l'abdication du roi, ce qui mettra d'ailleurs fin à son mandat de ministre. Obligée de se réfugier, après la cessation de la Transylvanie du Nord à la Hongrie, l'Université de Dragomir s'établit pour un temps à Sibiu, où la *Revue de Transylvanie* paraîtra dorénavant sous l'égide du Centre d'Études et Recherches relatives à la Transylvanie, qui vient d'être créé auprès de l'Université.³³

Au cours de ces années-là, Dragomir se consacre encore une fois aux questions liées à la politique minoritaire de la Roumanie et revêt à nouveau les habits du polémiste. Un polémiste presque repent, mais qui tient toutefois à préciser ses positions. L'article répond à un auteur allemand, Arnold Werner, qui avait quelques années auparavant publié une étude « qui témoignait autrement d'une large compréhension des réalités politiques roumaines », mais commettait l'imprudence d'émettre des observations critiques à l'adresse de la capacité de la Roumanie de faire face aux provocations générées par la situation des minorités après 1918. Deux sont les reproches rejetés par Dragomir : d'une part, l'affirmation que « les groupes ethniques allogènes des territoires reçues en 1918 constituent une fraction importante de la population et disposent d'une culture et d'une organisation supérieures », de l'autre, la référence au manque d'expérience de la Roumanie dans le domaine des nationalités. Si ses arguments nous sont déjà familiers, puisqu'il s'en est déjà servi pour combattre de pareilles thèses, ce qui frappe, la nouveauté absolue, ce sont les termes qu'il emploie. Sans renoncer à ses idées, Dragomir adopte maintenant le langage de son préopinant, pour parler de « races », « populations allogènes », « groupes ethniques allogènes » ou « groupes ethniques étrangers ».³⁴ C'était un nécessaire tribut payé à « la mode » du jour.

Le dernier des articles qui abordent la question des minorités dans la *Revue de Transylvanie* appartient au jeune (à cette époque-là) juriste Tudor Drăganu. Son in-

tervention, publiée dans le dernier numéro de la revue, porte sur les résolutions d'Alba Iulia et l'interprétation que leur ont donnée les autorités de Roumanie. Elle a un volet historique (concernant la manière dont ces résolutions avaient été interprétées et leur rapport avec les Traités de paix) et un autre, prospectif, relatif aux possibles interprétations qui pourraient apparaître dans les conditions qui se laissent entrevoir à l'issue de la guerre. C'est un article écrit après la sortie de la Roumanie de l'alliance avec l'Allemagne et son ralliement aux puissances alliées. Dans un sens partiellement ironique mais fort évocateur, Alba Iulia se trouve pour la première fois au centre d'un article sur la question minoritaire dans les pages de la publication.³⁵ Pour entrevoir le futur, on revient à ce qu'on a longtemps considéré comme le point de départ : l'Article III de la Proclamation d'Alba Iulia. Un paradoxe de l'histoire est signalé par Tudor Drăganu : « Ce qui est intéressant à remarquer, c'est que le protocole de Vienne (30 août 1940) est le premier acte international à reconnaître la résolution d'Alba Iulia comme source de droit ».³⁶

SILVIU DRAGOMIR rentra à Cluj à la fin de la guerre, tout comme le Centre d'Études qu'il dirigeait. Peu de temps après, l'instauration du communisme en Roumanie allait renverser des vies et des institutions. Le Centre d'Études et Recherches relatives à la Transylvanie est supprimé, la revue cesse de paraître, le professeur Dragomir est obligé de prendre la retraite, pour être ensuite arrêté, en juillet 1949. Une partie des idées qu'il avait soutenues au fil du temps, son implication politique, deviennent maintenant des coupes dans l'interprétation du nouveau régime. Après sa mise en liberté (1955), il reprendra, soit-il sous une certaine « surveillance », sont activité d'historien, moins celle d'enseignant.³⁷ La question des minorités ne reviendra jamais dans ses écrits.



Notes

1. Sur l'œuvre de Silviu Dragomir, voir Pompiliu Teodor, *Introducere în istoria istoriografiei românești*, Cluj-Napoca, Editura Accent, 2002, p. 200-202 ; Nicolae Bocșan, « Silviu Dragomir », in *Transylvanian Review*, vol. V, no.4, 1996, p. 45-51; Sorin Șipoș, *Silviu Dragomir-istoric*, Cluj-Napoca, 2002, 440 p.
2. Voir les études écrites à l'époque par N. Titulescu, N. Dașcovici ou G. Sofronie, pour n'évoquer que quelques exemples.
3. « Avant-propos », in *Revue de Transylvanie*, tome I, no. 1, 1934, p. 3-4.
4. *Ibidem*, p. 3-4.
5. Silviu Dragomir, *La Transylvanie roumaine et ses minorités ethniques*, Bucarest, 1934, p. 281.
6. *Ibidem*, p. 52 ; p. 41.
7. *Ibidem*, p. 54.
8. *Ibidem*, p. 73-79.
9. *Ibidem*, p. 82-85. Les Juifs se déclaraient souvent Hongrois de religion israélite.

10. *Ibidem*, p. 145-146; p. 238-258.
11. La première décennie de l'entre-deux-guerres est celle durant laquelle les droits des minorités ont, en grand, été réglementés en Roumanie, tels qu'ils apparaissent dans les traités de paix de Paris (la Constitution, les lois de l'enseignement, la loi des cultes), et les disputes de l'époque ont reflété ces épisodes. Voir Maria Ghitta, *Între ideologie și mentalitate: problema minorităților din Transilvania în primul deceniu interbelic*, dans le vol. *Identitate și alteritate. Studii de imagologie*, vol. II, Cluj-Napoca, 1998, p. 333-348.
12. Dragomir évoque en ce sens la réponse donnée à la partie hongroise par Nicolae Titulescu (en avril 1934), justement au sujet de la manière dont les frontières avaient été tracées à la Conférence de Paix de Paris : *La Transylvanie roumaine*, p. 64-71.
13. S. Dragomir, *The Ethnical Minorities in Transylvania*, Geneva, Sonor Printing Co., 1927, p. 9-10.
14. *Ibidem*, p. 13.
15. *Ibidem*, p. 30-33.
16. *Ibidem*, p. 56-83.
17. Voir pour cette problématique, Irina Livezeanu, *Cultură și naționalism în România Mare 1918-1930*, București, 1998, p. 157-224.
18. *Ibidem*, p. 104, 108-109.
19. S. Dragomir, *La Transylvanie roumaine et ses minorités ethniques*, p. 3.
20. *Ibidem*, p. 197-198.
21. *Ibidem*, p. 198-201. Ce sont seulement quelques exemples de ceux offerts par Dragomir : nombre de journaux et de publications par catégories, associations culturelles, musées etc.
22. *Ibidem*, p. 272-273.
23. *La Revue de Transylvanie* a apparu de 1934 à 1945 (1944), d'abord sous les auspices de l'ASTRA, ensuite sous celles du Centre d'Études et Recherches relatives à la Transylvanie, de 1941 à 1945, dans la période où celui-ci a fonctionné à Sibiu, sous l'égide de l'Université qui s'y est réfugiée. Pendant tout ce temps, Silviu Dragomir a été directeur de cette publication, les rédacteurs en chef étant, à tour de rôle, D.D. Roșca, Ioachim Crăciun et George Sofronie. Sur l'organisation et le fonctionnement de la revue, voir Stelian Mîndruș, « La Revue de Transylvanie et l'école d'histoire de Cluj (1934-1945) », in *Studia Universitatis Babeș-Bolyai. Historia*, XXXII, 1987, 1, p. 65-75.
24. Voir, par exemple, Silviu Dragomir, « L'âge d'or des minorités », in *Revue de Transylvanie*, tome III, no. 1, 1937, p. 96-102 (une réponse à l'étude de Szekfu Gyula publiée dans un périodique allemand et ensuite en français dans *Nouvelle Revue de Hongrie*) ou Idem, « Opinions anglaises sur le problème de la Transylvanie », in *Revue de Transylvanie*, tome IV, no. 1-2, 1938, p. 90-108. Il y a aussi des notes de lecture favorables, telles Silviu Dragomir, « That blue Danube », in *Revue de Transylvanie*, tome II, no. 2, 1935, p. 215-218 (au livre de J. D. E. Evans, paru à Londres, la même année).
25. Silviu Dragomir, « La Hongrie et le problème de la Transylvanie », in *Revue de Transylvanie*, tome I, no. 3, 1934, p. 334-354.
26. « L'Italie et notre unité nationale », in *Revue de Transylvanie*, tome III, no. 1, 1937, p. 1, 8.
27. Voir, par exemple, I. Moga, « L'orientation économique de Transylvanie », in *Revue de Transylvanie*, tome VI, no. 1, 1940, p. 73-106.
28. À partir du 30 décembre 1937, Silviu Dragomir fait partie de l'éphémère gouvernement Goga-Cuza, en tant que secrétaire d'État pour les minorités, au rang de ministre. Quel

- que fût le nom du département ou le type de gouvernement, Dragomir restera en fonction, devenant commissaire et ensuite ministre des minorités, dans tous les arrangements de gouvernance patronnés par Charles II, jusqu'à l'abdication de celui-ci. Dans cette qualité il a été participé même aux Conseils de Couronne qui ont décidé finalement les cessions territoriales de l'été 1940, bien que Dragomir se soit trouvé parmi les opposants de telles décisions. Voir Sorin Şipoş, *Silviu Dragomir-istoric*, p. 56-63.
29. Silviu Dragomir, « La politique de la Roumanie a l'égard des minorités ethniques », in *Revue de Transylvanie*, tome VI, no. 2, 1940, p. 145-147.
 30. *Ibidem*, p. 148.
 31. Les mesures antisémites étaient en pleine évolution en Roumanie et avaient commencé au temps de la précédente gouvernance Goga-Cuza.
 32. Silviu Dragomir, « La politique de la Roumanie », p. 159.
 33. Pour la fondation et les commencements du Centre, voir Stelian Mîndruţ, « Centrul de studii și cercetări privitoare la Transilvania. Istoric și activitate 1942-1948 (I) », in *Anuarul Institutului de Istorie Cluj*, XXIX, 1989, p. 317-345.
 34. Silviu Dragomir, « La politique minoritaire de la Roumanie entre 1918-1940 », in *Revue de Transylvanie*, tome VII-IX, 1941-1943, p. 279-290.
 35. Il est assez curieux qu'une discussion de grand intérêt pour la période de l'entre-deux-guerres, au sujet de la signification de l'Article III de la Proclamation d'Alba Iulia dans l'équation de la question minoritaire, n'eût pas encore été évoquée. Voir sur ce thème Maria Ghitta, « Proclamația de la Alba Iulia în câteva dezbateri politice interbelice », dans le vol. *Călător prin istorie. Omagiu profesorului Liviu Maior la împlinirea vârstei de 70 de ani*, coord. I.A. Pop, I. Bolovan, Academia Română, Centrul de Studii Transilvane, Cluj, 2010, p. 551-559.
 36. Tudor Drăganu, « Les décisions d'Alba Iulia et leur interprétation par les minorités nationales de Roumanie », in *Revue de Transylvanie*, tome X, no. 3-4, 1944, p. 59.
 37. Pour cette période de la vie et de l'activité de de Silviu Dragomir, voir Sorin Şipoş, *Silviu Dragomir-istoric*, p. 63-87, et pour les circonstances de la suppression du Centre et de la revue voir Stelian Mîndruţ, « Centrul de studii și cercetări privitoare la Transilvania. Istoric și activitate, 1942-1948 (II) », in *Anuarul Institutului de Istorie Cluj*, XXX, 1990-1991, p. 151-163.

Abstract

La Transylvanie et ses nationales aux yeux d'un historien roumain : Silviu Dragomir

The study analyzes the manner in which the issue of the national minorities was approached by one of the best known and most prolific Transylvanian historians from the first half of the 20th century, Silviu Dragomir, the founder of the *Revue de Transylvanie* and of the Center for Transylvanian Studies. Attention is given to the specific developments and nuances manifest in his approach to the issue, from his first book on this topic (1927) to the articles published during the war (1940–1943). His focus is essentially on the situation of the Hungarian minority and on the Romanian-Hungarian dispute over Transylvania. His polemical exchanges, disputes and analyses are defined by the international developments of that time, marked by the moments that significantly influenced the history of Romania: the year 1934 (following Hitler's rise to power and the

strengthening of the revisionist front), the time of rising uncertainty in the eve of the war, and then the years when Romania fought alongside Germany. Apart from these echoes of the major international events, Dragomir's texts also reveal his personal qualities as an academic and as a historian, with a dominantly positivist background, his stance as a "Romanian patriot" defending the "national truths," and even his political activity (Dragomir was Minister of the Minorities in several of Carol II's governments).

Keywords

Transylvania, interwar period, national minorities, Silviu Dragomir, historiography